

Communiqué de presse

26 novembre 2015

Le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue devient un joueur incontournable dans le dossier minier dans la région.

Le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT) a vu le jour à l'automne 2015 et est constitué de quatre groupes représentant des centaines de citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces groupes sont : le Comité de vigilance de Malartic, le Comité de vigilance de Granada, la Coalition des citoyens - projet Wasamac Évain et la CSN en Abitibi-Témiscamingue. Outre ces groupes, une section citoyenne permettra l'adhésion et le soutien de personnes de la communauté partageant les fins du Regroupement.

Selon le porte-parole du regroupement, Marc Nantel, « Le REVIMAT est né du besoin des citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue, confrontés à des projets miniers, de se réunir et de travailler ensemble. Le regroupement s'est donné comme mission de sensibiliser la population aux enjeux du développement minier. Nous donnerons et échangerons de l'information sur le dossier minier, soit sur les lois, les droits des citoyens, les expériences vécues de projets miniers et les protocoles d'entente. Nous donnerons également du support dans les actions locales et partagerons des stratégies tout en coordonnant les actions. »

« Les citoyennes et citoyens ont été trop longtemps laissés à eux-mêmes devant les irritants causés à court et à long terme par l'exploration et l'exploitation minière en région. Nous nous devons de solidifier un réseau régional afin d'intervenir auprès des pouvoirs politiques et gouvernementaux. Nous voulons devenir une véritable voix politique régionale dans le dossier minier », déclare maître Nicole Kirouac.

« Nous croyons fermement que les règlements miniers ne suivent pas la nouvelle réalité des mines à ciel ouvert en milieu urbain, en Abitibi. Plusieurs études en santé, rattachées à cette forme d'exploitation minière, nous interpellent au plus haut point. Il y a trop peu d'inspecteurs pour vérifier le respect de ces derniers. Il faut rapidement mettre fin à un régime d'autorégulation minière quant au contrôle environnemental. Un anachronisme dans nos lois et règlements qui n'a plus du tout sa raison d'être. Il est temps de nous regrouper comme citoyennes et citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue et d'exiger que le gouvernement mette des dents aux différents règlements miniers et environnementaux. » de conclure Marc Nantel.

- 30 -

Pour informations:

Marc Nantel, porte-parole du REVIMAT, tel I: 819-734-7981